

Règlement intérieur

- L'inscription à l'école vaut acceptation du présent règlement
- Fournir obligatoirement un certificat médical et deux photos

Le certificat médical est exigible dès l'inscription de l'élève (enfant ou adulte).

Si celui-ci n'est pas délivré, l'élève ne pourra plus être accepté en cours (par décision de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports).

Sans le certificat, l'inscription ne sera pas prise en compte.

- Tenue : correcte et conforme avec la pratique de la danse
 - pour les cours de classique enfant, prendre un justaucorps à fines bretelles de couleur clair, une paire de collant (claire) et une paire de demi-pointe rose.
 - pour les cours de danse classique adolescent et adulte, justaucorps obligatoire et pantalon de danse.
 - pour le contemporain enfant et adolescent, justaucorps, pantalon jazz ou collant sans pied.

Pour toute tenue incorrecte, ou non-conforme, le professeur se réserve le droit de refuser l'élève en cours.

- Coiffure :

Pour les cheveux longs, chignon obligatoire, pour les cheveux plus courts, élastique ou barrette

- Absence :

Toute absence doit être justifiée. Si un élève manque plusieurs fois les cours sans être excusé, il se verra automatiquement exclu de l'école.

Pour les absences excusées, les cours pourront être rattrapés.

- Paiements :

Les paiements seront effectués en début de chaque trimestre (mois et trimestre), le nom de l'élève sera inscrit au dos. Tout mois commencé est dû.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN COURS D'ANNEE !

- Spectacle de fin d'année

Il aura lieu les 11 et 12 juin 2010 en soirée. La répétition générale sera le mercredi 09 juin. Une participation financière pour la confection des costumes vous sera demandée, notamment un acompte au début du mois de février, donnant ainsi une réponse quant à la participation au spectacle.